

Une initiative parlementaire

# L'esclavage au ban de l'humanité

*Les députés ont voté à l'unanimité une proposition de loi socialiste qualifiant de « crime contre l'humanité » la traite d'êtres humains.*

« La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV<sup>e</sup> siècle, aux Amériques, aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe, contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes, constituent un crime contre l'humanité. »

Ainsi débute le texte de la proposition de loi qui a été adoptée hier matin à l'Assemblée nationale, à l'initiative de Christiane Taubira-Delannon (PS, Guyane). Si ce texte a été adopté à l'unanimité des 81 députés présents dans l'hémicycle, l'opposition n'était guère représentée dans ce débat : seuls 3 RPR et 1 UDF étaient en séance lors du vote, auquel le groupe Démocratie libérale n'a pas voulu participer.

## « Code noir »

Tout à fait d'accord avec la qualification de « crime contre l'humanité », Gilbert Gantier (DL, Paris) a expliqué : « *Etait-il bien nécessaire de le rappeler ici aujourd'hui ? Je crains que ne ressurgissent les sectarismes et les assimilations faciles. Il n'y a pas si longtemps, dans cet hémicycle, le premier ministre n'a pas hésité à injurier la droite en la traitant d'esclavagiste et d'antisémite !* »

Tous les autres orateurs ont, en revanche, rendu hommage aux propos de l'élu de Guyane lorsqu'elle a déclaré : « *Ce rapport n'est pas le script d'un film d'horreur* » ni « *un acte d'accusation* » ou « *une quête en repentance* », mais relève du « *devoir de mémoire* » dans une France qui est longtemps apparue « *comme la troisième puissance négrière d'Europe* ». Le garde des Sceaux Elisabeth Guigou a également évoqué le « *code noir* » de Colbert, datant de 1685, et ces « *maîtres d'esclaves qui bénéficiaient d'un appareil de répression terrible, constitué par la milice, la maréchaussée et les chasseurs de « nègres marrons* ».

Le secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, Jean-Jack Queyranne, a, pour sa part, souligné que l'esclavage n'avait d'ailleurs pas disparu : « *Il existe encore dans de nombreux pays et constitue un scandale permanent : l'enfant contraint au travail, le paysan enchaîné à sa terre, la femme vendue pour l'exploitation sexuelle* »...

Le texte prévoit d'instaurer un « *comité de personnalités* » qui sera chargé d'organiser « *des lieux et des actions de mémoire* », et de réserver une « *place conséquente* » à ces questions dans les manuels scolaires.

Sophie HUET



Traite des esclaves au Soudan. Dessin de G. Julien, 1884.

(Photo R. Violet.)